

Arrêté N° MA-ART-2024-041

OBJET : Arrêté permanent de stationnement, rue des Jardins aux abords de l'école élémentaire d'Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté n° MA-ART-2023-195 ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement de tous véhicules aux abords de l'école publique élémentaire d'Aunay-sur-Odon afin d'assurer la sécurité des élèves ;

Considérant la fin des travaux de l'école publique élémentaire d'Aunay-sur-Odon, il convient de remodifier l'emplacement des arrêts de bus aux horaires d'entrée et de sortie scolaires, rue des Jardins, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay ;

ARRÊTE

Article 1 : Dès la fin des travaux de l'école publique élémentaire, à compter du lundi 11 mars 2024, le stationnement du bus scolaire revient à sa place initiale, rue des Jardins, aux jours et horaires suivants durant la période scolaire :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Entre 8h30 et 9h15

Entre 16h00 et 16h45



Article 2 : La commune est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- M. Dauphin, Directeur de l'école publique élémentaire.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 22 février 2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE LES MONTS D'AUNAY' around the perimeter.